



- I. L'Unafam organise un **concours d'art postal avant le 15 octobre 2021** (le cachet de la Poste faisant foi), qui aura pour **thème : Les animaux fantastiques**
- II. L'objet de ce concours est la réalisation d'une enveloppe illustrée, décorée, d'une dimension qui ne devra pas excéder 32 cm de côté.
- III. L'enveloppe illustrée sera adressée lisiblement à l'adresse suivante :
Unafam - 12 villa Compoint - 75017 Paris
L'adresse de l'expéditeur doit se trouver à l'intérieur, sur la fiche d'inscription ainsi qu'au dos de l'enveloppe.
- IV. Chaque enveloppe illustrée doit être timbrée en fonction du tarif en vigueur.
- V. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les âges.
- VI. Le bulletin de participation téléchargeable sur le site de l'Unafam devra être rempli et envoyé dans l'enveloppe illustrée et affranchie.
- VII. Les œuvres présélectionnées par un jury composé de l'Unafam, du Musée de la Poste et de membres du GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) Artame Gallery seront soumises au vote des internautes sur la page Facebook de l'Unafam.
- VIII. Les lauréats seront informés par courrier postal ou électronique.
- IX. La remise des prix se fera au Musée de la Poste en décembre 2021.
- X. Les lauréats acceptent toute utilisation ou promotion ou photo dans le cadre de la participation au concours.
- XI. Les auteurs cèdent leur œuvre libre de tout droit dans le cadre de publications qui pourraient être réalisées par les partenaires sur toutes sortes de supports y compris numériques.
- XII. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.
- XIII. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des retards, défaillances techniques, pertes de courrier ou de toute incompréhension du présent règlement de la part des participants.

CONTACT

Elsa Ansquer – elsa.ansquer@unafam.org

www.unafam.org